

**AVIS PUBLIC
ENTRÉES EN VIGUEUR**

Avis est par les présentes donné par la soussignée que le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté les règlements suivants lors de sa séance ordinaire du 20 mars 2018 :

RÈGLEMENT REG-414 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE BROSSARD

RÈGLEMENT REG-362-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE MODIFIER LA DENSITÉ ET AJOUTER DES USAGES D'HABITATIONS ET DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DANS LA ZONE MB-251

RÈGLEMENT REG-363-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-363 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE PRÉCISER LES MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET D'ASSURER LA COHÉRENCE AVEC LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362

RÈGLEMENT REG-365-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION REG-365 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT SUR PIEUX ET AJOUTANT DES DISPOSITIONS SUR L'ÉVACUATION D'EAU DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et peuvent être consultés à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 27^e jour de mars 2018.

Nicole Fréchette
Greffière adjointe

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450-923-6311.